

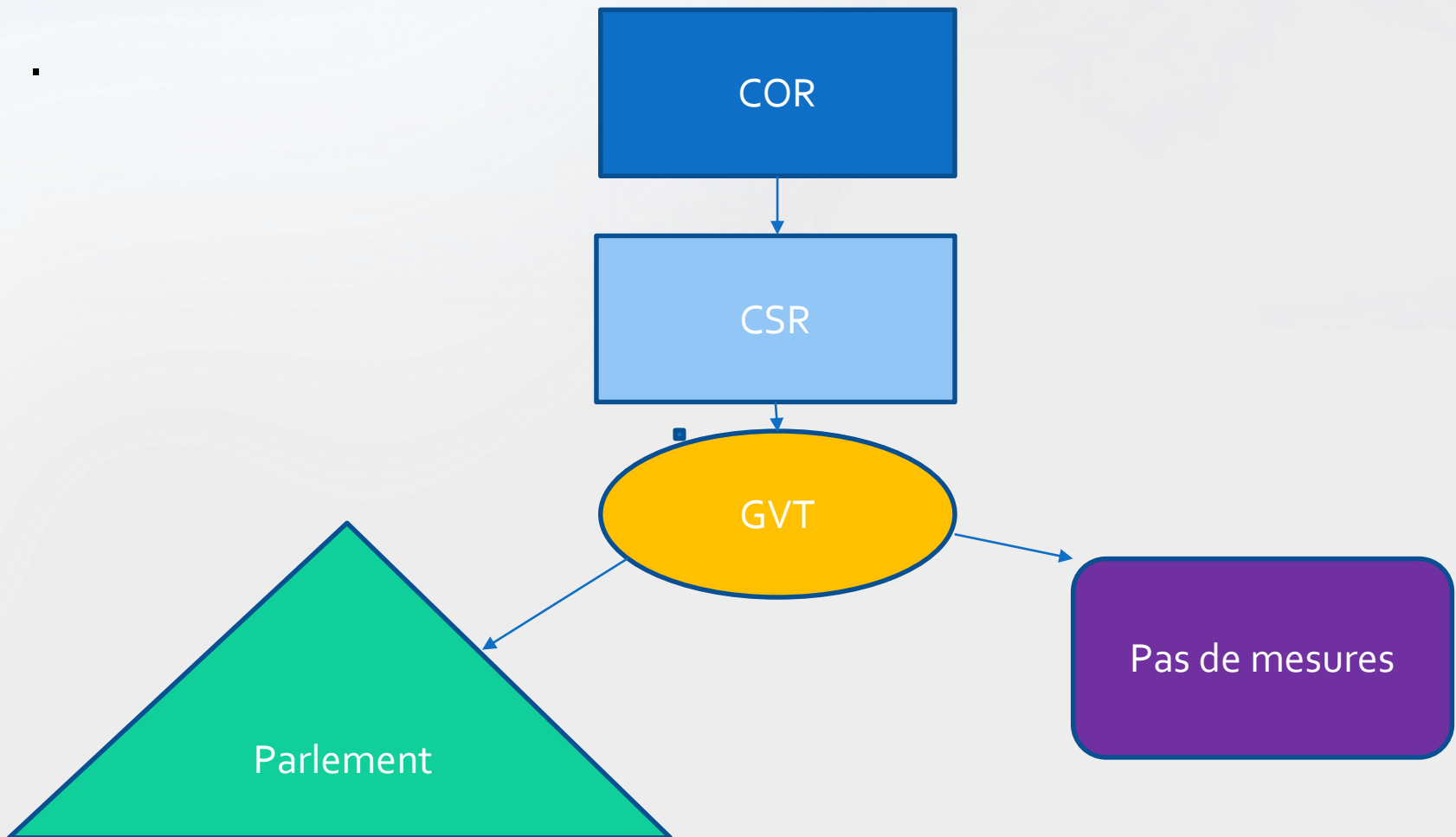


Le rôle du Conseil d'Orientation des Retraités

CN – UNSA Retraités –
3 octobre 2017

Annick Fayard

Les acteurs du pilotage des régimes de retraite



Le rôle du Conseil d'Orientation des Retraites

- Décrire les perspectives à moyen et long terme des régimes de retraite obligatoires au regard des évolutions économiques, sociales et démographiques,
- Apprécier les conditions requises pour assurer la viabilité financière à terme de ces régimes,
- Mener une réflexion sur le financement des régimes de retraite et en suivre l'évolution,
- Produire chaque année avant le 15 juin, un rapport permettant d'apprécier l'évolution du système de retraite au regard des objectifs qui lui sont assignés par la loi

Le rôle du COR (suite)

- Suivre l'ensemble des indicateurs concernant la situation des retraités, notamment le niveau de vie relatif des retraités et les écarts de pensions entre les femmes et les hommes,
- Participer à l'information sur le système de retraite et les effets des réformes conduites pour garantir son financement.

Composition

- Parlementaires,
- Représentants des organisations professionnelles et syndicales (dont l'UNSA), des retraités et des familles,
- Membres de l'administration,
- Experts

Le COR est placé auprès du 1^{er} ministre et membre du réseau de France Stratégie.

Fonctionnement et réalisations

- Réunion mensuelle en formation plénière, sur la base d'un dossier thématique, (un GT préparatoire).

Productions :

- Rapports thématiques,
- Rapports annuels,
- Colloques,
- La lettre,
- Le site internet www.cor-retraites.fr

Un outil de débat démocratique

- Instance **indépendante et pluraliste** d'expertise et de concertation,
- Élaboration des éléments d'un **diagnostic partagé**,
- Formulation de ses analyses et de ses recommandations dans des rapports remis au Premier ministre, communiqués au Parlement et rendus publics.
- Il est là pour « **assurer la transparence des évolutions engagées** » L. Jospin, déclaration sur la mission du COR et sur l'attachement du gouvernement au système de retraite par répartition, Paris le 29 mai 2000.

Merci pour votre attention

annick.fayard@unsa.org